

Certificat DUT Gestion des entreprises et des administrations, option finance et comptabilité (DUT GEA)

Certificat DUT Gestion des entreprises et des administrations, option finance comptabilité

Responsable national et opérationnel : David Doriol
Personnes à contacter :
David Doriol ou
Véronique Dejardin

Présentation du DUT Gestion des entreprises et des administrations, option finance comptabilité :

- Le DUT est un diplôme national de niveau bac+2. Il ouvre la possibilité d'intégrer la licence professionnelle LP015 « Gestion comptable et financière des PME PMI ». Vous devez vous inscrire auprès de Béatrice Bégly de l'Institut de Technologie. Vous devez passer l'ensemble des UE et des UA.

Notez bien qu'il n'est pas obligatoire d'être inscrit au DUT pour commencer à valider vos différentes UE.

L'inscription peut donc se faire une fois que vous aurez obtenu la plupart de vos UE.

- En ce qui concerne le rapport d'activité (ou rapport de stage), celui-ci est validé par la rédaction et la soutenance du dit rapport. [Téléchargez le guide rapport d'activité.](#)

L'expérience professionnelle doit être d'un an dans la spécialité du DUT ou un an hors spécialité mais avec un stage d'au moins 3 mois dans la spécialité).

Une fois que vous aurez validé les UE et UA le composant, vous serez titulaire du DUT.

 [Présentation officielle](#)

Vous trouverez le détail des UE comptables composant le DUT sur ce site.
Pour les UE de droit qui ne sont pas de notre responsabilité, contactez les enseignants responsables dont vous trouverez les noms en vous référant sur le site du cnam à l'UE concernée.

Modalités de validation du DUT

- S'inscrire aux UE
- Valider les UE et UA
- Contacter Mme Begly pour finaliser votre dossier : s'inscrire formellement au DUT si vous l'avez pas encore fait et réunir les pièces justificatives d'obtention des UE et UA (attestations). Puis votre dossier passera devant le jury

Démarche à suivre pour les auditeurs réalisant un stage de 3 mois:

- Déposer au service pédagogique (40 rue des jeuneurs, bureau B338), au maximum 15 jours avant le début du stage, la convention de stage :
 - a. en trois exemplaires,
 - b. remplies et signées par l'entreprise et l'auditeur
 - c. avec le formulaire d'accord pédagogique (lien pour le télécharger – Voir doc joint) sera signé par le responsable
- Venir retirer au service pédagogique les documents validés par l'enseignant et les présenter à la scolarité pour signature impérativement avant le début du stage. Il vous sera demandé par la scolarité une attestation d'assurance en responsabilité civile à votre nom et couvrant toute la durée du stage.

VAE et VES



- Il est possible d'obtenir le DUT par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou par une Validation des Etudes Supérieures (VES).
- Pour ceux qui n'ont pas le bac, il est possible d'obtenir le niveau bac par le biais de la VAP85.
- Prendre contact avec le service compétent pour connaître les modalités pratiques de mise

en œuvre: <http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/>

En vidéo



<http://cfa.cnam.fr/diplomes-et-ua/dut-gestion-des-entreprises-et-des-administrations/certificat-dut-gestion-des-entrepris>